L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 MAI 1880. 53me Année

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI, 28 MAI 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par S. Gabeault, au No 42 rue Royale, au premier, tables de jeu, chaises, etc.

L'administration et la loi de 1876.

Il y a bien peu de gens qui comprennent la véritable raison pour laquelle nos autorités de ville ont été amenées à faire une entreprise extraordinaire contre la loi de 1876 instituant la loterie municipale. Nous dirons cette raison et l'on verra que ces autorités ont dû y penser le jour où une cour fédérale inférieure, soumise à la jurisprudence de la Cour Suprême des Etats-Unis, lança contre la ville le premier mandamus pour le paiement d'une ancienne dette échue et qui attendait satisfaction depuis à peu près six années. Ce premier mandamus ouvrit la porte à beaucoup d'autres, à tel point que, devant les cours, ces sortes d'actions ne sont plus des litiges mais de simples procédures en exécution d'obligations que les débiteurs ne contestent pas. Ainsi, après l'affaire de Morris Ranger est venue celle de Peterkin, puis celle de Montgomery, suivie de celle de la veuve Strauss, et de plusieurs autres créanciers, et enfin, en dernier lieu, la réclamation de Mme Gaines. Mais ce n'était pas tout, et en sus de la levée d'une taxe additionnelle de trois mills et demi, levée déjà ordonnée, l'administration se voyait menacée de plusieurs autres demandes infiniment plus considérables que celles que nous venons de mentionner et qui figurent maintenant très bel et bien sur les reçus de taxes de 1880, d'après un budget fait en 1879.

Pour satisfaire à toutes ces demandes, il aurait fallu doubler cette taxe additionnelle, quand la loi de 1876, cette loi abhorrée des agioteurs et des boursiers, limitait la taxe municipale à 15 mills. Comment imposer ce surcroît de charges à des contribuables appauvris, dont les propriétés trouvent difficilement et à vil prix quelques rares acheteurs? Comment leur faire payer une taxe de 22 ou 23 mills quand ils ne peuvent pas seulement en payer une de 15? L'affaire était devenue bien plus épineuse avec le vote de la Convention limitant toutes les taxes de municipalité ou de paroisse à 10 mills, pour tous objets, sans exception. Il était temps et si ce décret de limitation dans la responsabilité des dettes n'était survenu, il y aurait eu une expropriation générale et c'en était fait des valeurs immobilières sur le marché de la Nouvelle-Orléans. Combien d'actions de grâce n'avons-nous pas à rendre à cette Convention qui nous a sauvés de ce désastre! Ce n'est pas incidemment que nous voulons faire son éloge, mais il est bon de rappeler que n'ayant pas eu le temps de s'occuper de nos difficultés locales, elle a voulu au moins nous donner un moyen de protection suprême contre les exactions financières, en votant deux décrets qui resteront fameux dans nos annales municipales; le premier réduisant la taxe dans des limites que la propriété peut supporter, et le second faisant dépendre toute opération d'emprunt ou d'émissions de bons de l'approbation non des boursiers, non des agioteurs, non même du peuple tout entier, parce que dans le peuple tout entier il y a une masse de gens qui ne possédant rien et qui, comprenant très peu les matières de ce genre, se laissent fourvoyer aisément, mais des contribuables fonciers seuls, sur lesquels pèse toujours la responsabilité des mesures financières quelles qu'elles soient.

Ces deux décrets, en mettant la ville sous la protection de l'Etat, imposaient à nos autorités municipales une prudence extrême et en même temps lui causaient beaucoup de soucis. C'est alors qu'envisageant la situation comme elle aurait dû le faire le jour de son avènement au pouvoir, elle se rappela le message inaugural de son chef, le maire Patton qui, s'expliquant avec beaucoup de franchise, en apparence du moins, émettait sur les dettes de la ville des réflexions très sensées. Si, disait-il, la loi de 1852, toute précise, toute formelle et toute expresse qu'elle soit, n'a pas été exécutée, quel sort peuvent attendre les lois postérieures qui lui font opposition et avec laquelle elles sont en conflit?" La question était certainement opportune et il aurait fallu dès lors en suivre l'inspiration. Au lieu de continuer servilement les errements financiers de l'administration précédente, il aurait fallu sans délai soumettre aux tribunaux la question des dettes municipales, et de toutes les diverses dettes séparément, pour savoir celles qui, étant légales, avaient réellement droit au respect public. Il aurait fallu encore que la municipalité n'en défendît aucune, et n'en fit pas une affaire de favoritisme ou de préférence. En payant des avocats pour soutenir des dettes que réprouvait la conscience publique, et pour repousser d'autres dettes ayant une origine respectée, l'administration actuelle, comme la dernière, a manqué à son devoir d'impartialité et de justice.

Nous dirons cependant, en atténuation du reproche sévère que nous lui adressons, que les tribunaux, d'alors n'étaient pas tout à fait ce qu'ils sont aujourd'hui, et que l'administration n'avait pas en eux une extrême confiance. Ce qui prouve qu'elle n'avait pas tout à fait tort, c'est l'arrêt rendu par la cour suprême de ce temps, arrêt tout à fait contraire à celui que viennent de rendre deux magistrats appartenant à l'ordre judiciaire fédéral. D'ailleurs, l'administration pouvait dire comme le dit aujourd'hui M. Gladstone devant le Parlement anglais: "Nous avons trouvé les choses établies ainsi et nous ne pouvons subitement les renverser de fond en comble, parce qu'il en résulterait d'immenses inconvénients. Nous sommes obligés de subir ce que nous n'avons pas pu empêcher.

Mais depuis le message du maire Patton, qui mettait en doute l'excellence des mesures de son prédécesseur, il s'est passé beaucoup de choses extraordinaires. Il y a eu la convention, la constitution de 1879, la limitation des taxes municipales, la législature de 1880, deux lois pour mettre en vigueur la limite constitutionnelle, et une troisième loi affectant les 5 mills de la loi de 1876 non-seulement au service des bons dits à prime mais encore au service de toutes les dettes reconnues valides sans distinction d'origine ou de forme dans les titres qui les représentent. Il y a eu les mandamus dont nous parlons plus haut, et il y a aussi la menace de beaucoup d'autres. Devant tant d'ennemis que fallait-il que nos autorités municipales fissent? qu'elles mourussent!..Oui, mais celles qui leur auraient succédé eussent été tout aussi embarrassées qu'elles et la solution de la difficulté n'eût pas fait un pas de plus, à moins d'avoir recours à la justice organisée suivant les décrets de la convention.

L'administration en prenant ce parti a pensé qu'elle pouvait l'essayer aussi bien que toute autre administration, et de là l'ordre donné à l'avocat de ville de contester devant les tribunaux la constitutionnalité de la loi de 1876, établissant la loterie municipale.

Tous les administrateurs, nous le savons, n'ont pas coopéré de cœur et d'âme dans cette tentative, mais la majorité y a consenti et cela suffit pour donner à l'administration un vernis actuel d'impartialité et de justice. Les boursiers et les agioteurs ont dû comprendre qu'elle ne pouvait faire autrement sans compromettre gravement ses cautions, car il ne faut pas oublier qu'elle a à payer aujourd'hui l'intérêt de dettes qu'on s'était habitué à ne plus compter dans le budget des charges municipales, et qui avaient été étourdiment laissées de côté comme réclamations surannées, usées et invalides. La décision des juges fédéraux Woods et Bradley prouve que si elles sont surannées elles n'en sont que plus respectables, et ils en ont admis la constitutionnalité tout aussi bien que notre Législature qui a ordonné de les servir, au *pro rata* de leur valeur d'émission, sur la taxe réservée pour le payement de toutes, et cela nonobstant la loi de 1876.

L'administration pour se défendre doit invoquer cette nécessité et bien d'autres, et elle peut ajouter qu'ayant été forcée d'accepter un héritage malheureux, elle s'est empressée d'en secouer le poids dès qu'elle a entrevu qu'il pouvait y avoir une chance de succès pour la ville. Nous sommes donc disposé, pour ce qui nous concerne, à n'être pas envers elle plus sévère que de raison. Nous n'avons jamais eu pour cette administration de bien chaudes sympathies, nos lecteurs le savent, mais nous nous garderons bien de lui reprocher ce dont, vraiment, elle n'est pas coupable. Le fait est qu'il y a déjà longtemps elle avait invité les contribuables à porter la question devant les tribunaux, et que les contribuables se sont contentés d'émettre leur opinion en ne payant pas. Ce moyen de protestation n'était pas le plus mauvais à en juger par ce qui se passe aujourd'hui. Il a forcé les membres du Conseil de ville à faire des réflexions sérieuses, à délibérer gravement sur les impossibilités de la situation, et à consentir enfin à ce qu'on employât, pour ruiner la loi imprévoyante de 1876, des arguments contraires à ceux que l'administration Pilsbury avait fait valoir pour la défendre.

Maintenant, nous le demandons en toute conscience, l'administration est-elle bien coupable d'avoir pris ce parti? Et les tribunaux inférieurs n'ont-ils pas en mauvaise grâce à lui opposer des précédents qu'elle a subis, mais qu'elle n'a pas faits, et dont en toute justice elle ne doit pas être regardée comme sérieusement responsable. Elle avait commis, sans doute, une faute grave en n'épousant pas les doutes exprimés dans le message inaugural du maire, mais la faute est été bien plus grande en y persistant, et en employant le ministère de l'avocat de ville et de ses coadjuteurs, ministère payé par tous les contribuables, pour défendre exclusivement la cause de ceux qui, comme porteurs de bons, ne payent rien. Ce n'est pas l'administration actuelle qui a passé les ordonnances financières de 1875; ce n'est pas l'administration actuelle qui a inventé le plan de loterie qui vient d'être renversé par deux dispositions de la dernière loi sur la dette de ville; ce n'est pas l'administration actuelle qui a présenté et fait voter la loi de 1876 qui confondait tous les titres et voulait faire passer les mauvais par une intermixion avec les bons; ce n'est pas l'administration actuelle qui a inauguré l'odieux système de préférence officielle dans la défense des bons à prime devant les cours; elle a été seulement coupable d'avoir suivi une fois, une seule fois, cette voie funeste, pour une affaire qui était déjà commencée, et nous ne voyons pas que, pour ce qui concerne les dettes, elle soit autrement répréhensible. Tout ce que nous lui reprochons, c'est d'avoir manqué de courage, d'énergie et de discernement, dans une crise mal étudiée et mal comprise, bien que datant de plusieurs années antérieures à l'avènement de cette administration.

Meurtre à St-Jacques.—Les habitants de la partie inférieure de la paroisse St-Jacques sont actuellement sous le coup d'une vive émotion par suite d'un assassinat dont les auteurs sont encore inconnus. M. Théogène Gaudet, marchand de la paroisse, a été trouvé le matin assassiné derrière son comptoir. Le cadavre était enveloppé dans une toile cirée; la tête avait été écrasée et un des bras était cassé. L'enquête du coroner a établi que le vol avait été le mobile des meurtriers mais on n'a aucune autre indication sur les assassins. C'est dans la nuit de dimanche à lundi que le crime a été commis.

Chaussures fines pour dames.—Après bien des expériences et après avoir beaucoup dépensé d'argent, monsieur Durieu nous apprend qu'il est arrivé à faire et bien perfectionner la chaussure fine pour dames que la vogue de ces articles a grandi à un tel point qu'il reçoit des ordres de tous les Etats du Sud et c'est à peine s'il peut suffire à toutes les demandes. C'est un bon point de plus à ajouter à la popularité de l'Etoile Rouge, qui promet, plus que jamais, d'être le rendez-vous des gens qui veulent se bien chausser.

Victor Hugo Bondieusard.—Nous lisons dans la correspondance de M. Gaillardet.

Mais les plus grands auteurs ont été sifflés au théâtre, même Victor Hugo, qui jouit aujourd'hui de l'immortalité de son vivant, comme on le lui a dit bien souvent. Cependant son dernier livre sur la *Religion et les Religions* n'a pas eu le retentissement de ses autres poèmes et romans. Ce n'est pas que la versification en soit moins brillante, mais le sujet traité par le poète est des plus délicats. Il admet et glorifie la religion, mais il repousse toutes les religions, y compris le christianisme, dont les dogmes sont traités par lui de fables puériles. En ceci il a blessé tous les chrétiens qui sont croyants, sans avoir su plaire aux matérialistes qui le rangent parmi les *bondieusards*, épigramme sanglante aujourd'hui. Il croit à Dieu et proclame son existence dans une magnifique péroraison, mais dont l'effet est détruit d'avance par les moqueries voltairiennes qu'il adresse à tous les cultes et particulièrement au catholicisme. D'après ce déiste et spiritualiste, toutes les religions seraient mauvaises. Ne serait-il pas plus vrai de dire que toutes sont, ou ont été bonnes, parce qu'elles ont toutes prêché à peu près la même morale et contribué à améliorer la vie terrestre par l'espérance d'une vie future qui, si elle n'existe pas, a été logiquement inventée, car elle est la seule consolation de l'homme et la seule justification de Dieu.

Cologne, 7 mai—On assure que la cathédrale de Cologne sera achevée au mois de septembre prochain. On sait que les travaux, après un arrêt de près de trois siècles, avaient été repris en 1842 et que les fonds nécessaires étaient fournis, chaque année, par les revenus d'une loterie.

La construction de la cathédrale de Cologne aura duré....six cent trente-deux ans.

—On mande de Chambéry que quarante-huit ouvriers travaillant au percement d'une travée du tunnel du Mont-Cenis, destiné à remplacer l'ancienne qui menace ruine, ont failli être asphyxiés samedi par suite de la fumée d'un train qui, en raison du manque d'air, n'a pu se dissiper à temps.

Par bonheur, on s'aperçut de l'accident et on accourut à leur secours. Ils furent tous transportés à l'air libre et, à force de soins, purent être rappelés à la vie. Un seul, le sieur Kebrusine, est mort quelques heures après.

L'élection congressionnelle du premier district.—On sait que l'honorable Randall L. Gibson, pour éviter toute contestation sur la manière dont il avait été choisi comme candidat par la délégation de son district, à la dernière convention d'Etat, a consenti à l'annulation de sa nomination. Une nouvelle délégation congressionnelle doit donc être nommée demain, samedi, 29 mai, par les différents wards de la ville qui font partie du premier district congressionnel, c'est-à-dire les wards troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième.

Nous espérons que les électeurs de ces wards nommeront des délégués qui seront en faveur de la réélection de notre estimable représentant. Nul mieux que lui, en effet, n'est à même de mener à bonne fin les affaires qu'il a commencées. Notre industrie sucrière ne saurait avoir de défenseur plus zélé et plus compétent pour protéger à Washington ses intérêts, sans cesse menacés par les coteries puissantes de raffineurs et d'importateurs de sucre. D'un autre côté, la question des levées si habilement présentée par lui, n'a pas encore reçu de solution finale et la grande influence dont jouit le général Gibson au Congrès sera nécessaire dans la prochaine Chambre pour faire maintenir les allocations annuelles proposées par la commission et qui doivent conduire au résultat si grandement désiré.

Il faudra, sans doute, que le général Gibson soit remplacé à la Chambre, en 1883, puisqu'il doit, à partir du 4 mars de cette année, occuper un siège au Sénat des Etats-Unis, mais à cette époque, son remplacement n'aura pas les inconvénients qu'il aurait actuellement, car, restant à Washington comme sénateur, il pourra aider son successeur de ses conseils et de son influence pour continuer son œuvre qui sera, d'ailleurs, déjà bien avancée.

Sans mettre en doute le moins du monde la bonne volonté, le zèle ni les capacités des honorables citoyens qui briguent l'honneur de représenter notre district, nous croyons qu'aucun d'eux ne pourrait avoir autant d'autorité que notre représentant actuel pour défendre avec le même succès, dans le prochain Congrès, les graves intérêts dont M. Gibson a été jusqu'ici le champion le plus infatigable et le plus heureux.

Nous considérons donc comme d'une extrême importance pour la Louisiane la réélection de M. Gibson à la Chambre des représentants au scrutin qui aura lieu en novembre prochain.

L'abbé Rouquette fait millionnaire par une coquille.—La dernière correspondance de F. Gaillardet, au *Courrier des Etats Unis*, débute ainsi:

J'ai cru, pendant quelques jours, que je serais obligé de suspendre mes causeries de quinzaine avec vous, parce que j'ai fait bêtement, en voulant éviter une voiture, une chute dans laquelle je me suis cassé le bras. Heureusement c'est le bras gauche. Le droit reste donc libre, et je vais tâcher de m'en servir pour vous écrire, en réclamant l'indulgence de vos compositeurs pour mon griffonnage qui leur a déjà fait faire tant de coquilles. Je dois bien aussi un peu réclamer l'indulgence de vos lecteurs, car on dit vulgairement d'un homme intelligent "qu'il n'est pas manchot." Or, je suis manchot, hélas! c'est pas rassurant pour moi... et pour vous.

Les compositeurs du *Courrier des Etats-Unis* ont pris M. Gaillardet au mot et ont gratifié sa prose d'une bonne coquille, qu'on en juge:

Le *Figaro* croit savoir que le gouvernement n'est pas aussi résolu qu'il le prétend à exécuter les mesures contre les congrégations religieuses, et qu'il vient d'envoyer à Rome un négociateur officieux chargé d'offrir certaines transactions. Le négociateur serait M. l'abbé Rouquette, prêtre libre, n'appartenant pas au clergé de Paris. C'est probablement un parent du père Adrien Rouquette, millionnaire louisianais, et écrivain de premier ordre, dont je vous ai parlé, il y a quelques mois. Le talent et le dévouement sont héréditaires dans cette famille franco-louisianaise.

Notre estimable abbé Rouquette *millionnaire!* Lui qui a vécu chez les indiens en véritable anachorète et qui ne possède au monde que les vêtements qu'il a sur lui! Notre vieux poète se contentera de sourire en lisant cela.

Avons-nous besoin de dire que notre excellent confrère avait écrit ou voulu écrire "missionnaire". Nous espérons que son bras gauche est rétabli. Il n'y a pas de quoi demander la tête du compositeur.

Pantoufles Louis XV, à l'Etoile Rouge.

Le duel en chambre. — Nous avons quelques nouveaux détails sur un duel dont nous avons parlé dans une de nos précédentes éditions, et qui a eu lieu au quartier Latin.

Dans les derniers jours du mois de décembre dernier, M. Roger de M...., un sous-lieutenant, élève à l'école de Saumur, dînait dans un restaurant du boulevard St-Michel.

Il était accompagné d'une demi-mondaine du quartier Latin, Mlle Clémence (l'on ne lui connaît pas d'autre nom), qui habitait alors 47, rue des Ecoles.

Vers la fin du repas, M. Roger de M... crut remarquer qu'un élève de l'Ecole des mines, M. B...., assis dans la même salle, mais à une autre table, regardait avec persistance Mlle Clémence.

Le jeune sous-lieutenant pria M. B.... de porter ses regards d'un autre côté.

L'élève de l'Ecole des mines trouva l'observation déplacée et manifesta hautement son avis. A peine avait-il achevé sa phrase qu'il recevait de M. de M.... un vigoureux soufflet. Le sous-lieutenant avait obtenu, pour venir à Paris, une permission de quatre jours qui expirait le lendemain matin. Il devait donc partir pour Saumur par un train de nuit. Il le dit à M. B.... qui se mit en quête de témoins.

Ceux-ci, MM. D.... et H...., étudiants en droit, rencontrèrent les seconds de M. R. de M...., M. V...., étudiant en droit, et un élève de l'école de Saint-Cyr, au café du Cercle, au coin du boulevard Saint-Michel et de la rue Cujas.

Les pourparlers ne furent pas longs. A cause du départ prochain de M. Roger de M...., il fut décidé que la rencontre aurait lieu immédiatement.

A cet effet, on loua une chambre à l'hôtel de la Rive-Gauche, 20, rue Cujas, on alluma quatre bougies, et les combattants se mirent en garde. Dès la première passe, M. Roger de M.... reçut un coup d'épée dans le bras gauche. Sur sa demande, le combat continua, et quelques minutes après, il était gravement blessé au flanc gauche. Pendant plus d'un mois, M. Roger de M.... garda le lit.

Grâce à un certificat de son médecin, constatant une maladie quelconque, il obtint une prolongation de congé.

Cette affaire ne s'était pas ébruitée, et ce n'est que récemment et par une plainte du général commandant l'école de Saumur, que le parquet en a été informé.

Souscription pour secourir les professeurs des écoles publiques.

On trouvera dans nos bureaux une liste de souscription, dont l'objet se trouve indiqué par l'entête suivant;

Le non paiement par l'Etat et la ville des salaires dus aux professeurs des écoles publiques de la Nouvelle-Orléans, pour les services précieux qu'ils ont rendus, leur a occasionné une grande détresse et des souffrances réelles, et leur situation réclame une assistance immédiate. Dans le but de subvenir à leurs besoins pressants et immédiats, on propose de lever par souscription un fonds qui sera appliqué au paiement en plein de tous les certificats de dette qui sont entre les mains des professeurs. Les certificats ainsi payés seront transférés aux souscripteurs et divisés entre eux en échange de leurs contributions, et ils collecteront le montant de l'Etat ou de la ville, suivant le cas. En d'autres termes, on propose de négocier un emprunt sans intérêt des citoyens, aussi garanti par les certificats d'écoles comme collatéraux.

En tête de la liste, se trouve la souscription suivante:

Philip Werlein..........................$200.

Nouvelles télégraphiques.

FRANCE.

Félix Pyat et M. Gambetta.

Paris, 22 mai—Le *Mot d'Ordre* publie une attaque violente contre M. Gambetta par Félix Pyat, qui écrit sous le pseudonyme de "Diogène." Après avoir reproché au président de la Chambre des Députés d'avoir succédé à M. de Morny dans son fauteuil, dans son lit, dans ses actes criminels; après l'avoir traité d'impur étranger, comme cet autre compagnon d'infamie, Napoléon III, Félix Pyat déclare solennellement à M. Gambetta que son bail de tyrannie va prochainement expirer et il conclut en l'invitant amicalement à suivre l'exemple de Judas et à aller se pendre.

Les menées bonapartistes.

Paris, 22 mai—Le prince Napoléon a quitté Paris pour se rendre à Prangins et échapper ainsi à l'accusation de participation à la manifestation communaliste qu'on annonce pour le 23 mai et qui sera, dit-on, due principalement aux menées des bonapartistes.

Vue pessimiste sur le phylloxera.

Si la France n'est pas bientôt débarrassée du phylloxera elle peut s'attendre à la destruction complète de tous ses vignobles. Il résulte du dernier rapport officiel qu'à la fin de l'année dernière, dans quarante-trois départements affectés par le fléau, 474,760 hectares de vignobles ont été entièrement détruits et 317,760 hectares gravement endommagés. L'Est, l'Ouest, le Midi et le Centre sont ravagés; le Nord est menacé, le fléau a atteint la Côte d'Or et arrivera bientôt en Champagne et en Lorraine. Si l'on ne découvre aucun remède, on calcule que dans seize ans la France n'aura plus de vignes.

RUSSIE

Le procès des nihilistes.

Paris, 22 mai. — Le correspondant du Herald à Saint-Pétersbourg télégraphie ce qui suit;

"On a terminé, à la dernière séance, l'examen des charges qui pèsent sur le docteur Weimar; celui-ci a toujours conservé son sang-froid, malgré l'évidence des témoignages rendus contre lui. Quarante-trois témoins ont, jusqu'à ce moment, été appelés pour constater l'identité de la jument attelée au droshky qui a servi à protéger la fuite des assassins du général Mezentsoff. Cette constatation a été faite dans une cour intérieure, où le tribunal s'est rendu avec les accusés Weimar et Michaeloff. Tous les témoins ne reconnaissent pas la jument.

"Le tribunal a procédé ensuite à l'examen du revolver qui a servi dans l'attentat de Solovieff. Un boutiquier a affirmé avoir vendu l'arme en question au Dr Weimar; celui-ci a répondu qu'il avait fait cette emplette pour un de ses clients malade.

"L'affaire de Sabouroff est venue ensuite. L'accusé a combattu les charges qui existent contre lui avec beaucoup de calme, de précision et de clarté. Sa culpabilité repose sur les objets trouvés chez lui lors de la perquisition faite à sa résidence, collection de documents révolutionnaires et quantité de sceaux et cachets destinés à préparer de faux passeports et d'autres documents revêtant un caractère officiel. Sabouroff a relevé les erreurs commises par certains témoins, a rafraîchi la mémoire des autres; bref, il a su diriger en quelque sorte les débats. Des experts ont été interrogés, qui ont classé les lettres non signées, les papiers attribués aux divers accusés, lesquels se trouvaient absents des villes où ces lettres ont été mises à la poste.

"Somme toute, Sabouroff a relevé le caractère de la défense qui s'était en quelque sorte amoindri dans les interrogatoires de Michaeloff et de Weimar. Jusqu'à ce moment, ce que l'on reproche à Sabouroff, non sans apparence de raison, ce sont, avec sa propagande révolutionnaire, ses relations constantes avec les deux premiers accusés."

(Les dépêches d'hier de l'*Abeille* donnent les condamnations.)

CHRONIQUE DU JOUR.

Accident de ballon.

Paris, 22 mai.—MM. Gaste, Pommariol, Gauthier et Perron, aéronautes français, ont échappé de bien près à la mort cette semaine en faisant des excursions scientifiques dans les nuages. Ils étaient partis d'Angers à six heures du soir avec tous les appareils nécessaires. Tout a bien marché pendant un certain temps, mais la nuit venue, un terrible orage s'est élevé. Le ballon a été emporté avec une force irrésistible du côté de l'Océan. Les voyageurs ont alors décidé de descendre à tout hasard et ont ouvert la soupape. Le ballon est descendu aussitôt avec une rapidité vertigineuse et a touché terre six fois en une minute. Il a rebondi chaque fois comme une balle de caoutchouc à une hauteur de plus de deux cents pieds. Les voyageurs s'étaient vigoureusement cramponnés aux cordages. "J'ai les jambes brisées", s'est écrié tout à coup M. Gauthier. Le ballon s'est traîné longtemps sur le sol. Enfin des paysans sont accourus au secours des voyageurs qui ont été retirés de l'aérostat, lequel s'est ensuite relevé pour aller se mettre en pièces dans la forêt de la Rochesservières. MM. Gaste et Pommariol étaient évanouis. Tous les quatre aéronautes ont été plus ou moins grièvement blessés, mais ils sont maintenant hors de danger.

Le loup de don Carlos.

S'il faut s'en rapporter aux révélations faites par le général Boët, ex-aide de camp de don Carlos, et publiées par le *Voltaire*, l'Espagne peut se réjouir d'avoir échappé aux griffes du prétendant. Pendant qu'il mettait à feu et à sang les districts montagneux des provinces basques, don Carlos avait trouvé plaisant, pour se divertir, de lancer sur les paysans terrifiés et sur les jeunes villageoises un loup apprivoisé auquel il avait préalablement fait limer les dents. Dans une occasion, le prétendant poussa plus loin encore son agréable plaisanterie. Il fit lâcher son loup dans une salle où on donnait un banquet. L'animal se précipita sur la table et dévora le festin à la grande terreur des femmes dont plusieurs s'évanouirent, et des hommes qui se hâtèrent de prendre la poudre d'escampette.

La Passion.

Les correspondants des journaux français écrivent que les milliers de spectateurs venus à Ober-Ammergau la semaine dernière, pour y voir représenter la passion, ont été émerveillés du jeu noble et imposant du villageois Meyer, chargé de représenter le Christ. Ils ont été moins satisfaits de ceux qui ont joué les rôles de Ponce-Pilate, Barrabas et Judas. Ce rôle est tenu depuis 1830 par le même personnage. Caïphe n'était autre que le bourgmestre d'Ober-Ammergau, M. Lang. La scène terriblement réaliste du crucifiement a produit une profonde impression que n'avaient pas encore ressentie jusqu'ici les spectateurs de ce drame.

Bottes talons Louis XV, à l'Etoile Rouge.

—Pour la troisième fois depuis deux ans, rapporte la *Pall Mall Gazette*, une épidémie de fièvre thyphoïde, occasionnée par l'usage de lait contaminé, vient d'éclater à Bristol. Grâce à l'activité déployée par le médecin de la municipalité, il a été possible de remonter jusqu'à la cause première de cette nouvelle épidémie et d'en arrêter les ravages. Les personnes atteintes de la fièvre buvant toutes du lait provenant de la même laiterie, le médecin se rendit à la ferme suspecte, et là, le fermier lui déclara qu'il nettoyait ses pots au lait dans un ruisseau près des étables. Le docteur, comprenant alors que la contamination devait venir de cette eau, eut l'idée de remonter le courant; après avoir parcouru une distance de deux milles, il découvrit un endroit où l'on déversait toute sorte de débris et où s'était formée sur les bords une nappe d'eau stagnante que les pluies faisaient déborder et qui était remplie de carcasses de veaux et de moutons, ainsi que d'autres restes en quantité suffisante pour empoisonner le ruisseau tout entier et donner la mort à tous les habitants de Bristol. Des mesures ont été prises en conséquence afin d'empêcher la terrible maladie de se propager.

—La cuisinière du premier à la bonne d'en face:
—Que fait donc le nouveau maître d'Antoinette?
—Il est facteur de pianos.
—Tiens, je ne savais pas que la poste portait des instruments.

—Le correspondant parisien de la *Wiener Allgemeine Zeitung* résume dans les termes suivants une conversation qui aurait été tenue dernièrement entre M. Godelle et le prince Napoléon; inutile de d'ajouter que l'authenticité du dialogue n'est nullement établie.

M. Godelle, après son exclusion de la Chambre, a fait une visite au prince. Après avoir longuement parlé de l'incident survenu à la Chambre, le prince lui dit qu'il comprenait parfaitement bien le but de sa visite, et qu'évidemment il était venu non pour lui raconter des choses qu'il connaissait déjà en détail, mais pour désapprouver la lettre du prince publiée le 5 avril.

M. Godelle convint que tel était, en effet, le but de sa visite.

—"J'en suis bien fâché—lui répondit le prince—car d'après moi, il y a deux catégories de gens: les uns, dont on se sert pour arriver au but, et les autres sur lesquels on s'appuie une fois le but atteint. Jusqu'à présent, je vous classais parmi ces derniers et j'espère ne pas changer d'opinion à l'avenir, mais malheureusement vous n'avez pas compris que ma lettre n'avait été écrite que pour la première catégorie."

—Le colonel russe Préjevalsky, qui était parti il y a deux ans pour explorer le Thibet et dont la mort avait été annoncée il y a quelques mois, vient de donner de ses nouvelles. Il écrit de Si-Ning, en Chine, à la date du 20 mars, qu'au mois de juillet dernier son expédition a pénétré sur le territoire thibétain par Shaidsah. Elle a été attaquée par des Tanguts, et à 350 verstes de Lassa, capitale du Thibet, les troupes du Grand-Lama lui ont barré le passage en lui interdisant l'entrée de la ville sainte. Le colonel Préjevalsky a dû s'éloigner, et il a repris la route de Péking. Au mois d'août prochain, le courageux explorateur compte être de retour à Kiakhta, dans la Russie d'Asie.

Chaussures blanches pour communion, à l'Etoile Rouge.

—Un violent incendie a éclaté dimanche soir, rue Bouquière, 19, à Bordeaux, dans un magasin de bonneterie et de lingerie.

On a eu à regretter la mort d'une petite fille de deux ans et demi et d'une vieille femme de soixante-douze ans.

La première victime était l'unique enfant de M. Branston, voyageur de commerce, en ce moment en voyage. Mme Branston s'était rendue dans le quartier où elle avait quelques courses à faire, laissant son enfant endormie dans son berceau. A son retour, elle a trouvé la maison en flammes, déjà en partie écroulée et n'a pu même tenter le sauvetage de sa pauvre petite fille.

La seconde victime est une demoiselle Jeanne Lafitte. Elle avait déjà quitté la maison incendiée. Revenue de son premier émoi, elle voulut à toute force y pénétrer de nouveau pour y sauver une somme de 344 fr., fruit de ses économies. Elle a été asphyxiée par la fumée.

—Un député sort de chez lui, les cheveux en broussaille:
—Tu sors si mal coiffé! lui dit madame.
—On se peigne à la Chambre!

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les Sociétaires sont notifiés qu'une assemblée générale trimestrielle aura lieu à l'Asile, DIMANCHE prochain, 30 du courant, à 5 heures du soir.

Amendement de l'article 18 de la constitution. M. le vice-président, F. Limet, lira l'historique de la Société depuis 1826 jusqu'à ce jour.

M. le Président compte sur la ponctualité des membres à assister à cette séance, qui sera d'un intérêt exceptionnel.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.

L. Sauza, Secrétaire. 28 mai—3f

Bureau de la compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.—Nouvelle-Orléans, 26 mai 1880—Avis aux bateliers faisant des affaires au confluent du Bayou St-Jean et du Lac.—A partir du 1er juin 1880, tous les bateaux faisant des affaires de quelque genre que ce soit au confluent du Bayou St-Jean et du Lac, et se servant des [illegible] et des quais de la compagnie, seront [illegible] de payer les droits de quai suivant la [illegible] et la capacité de leur bateau.

27 mai—10. P. TISNÉ, Secrétaire.

Bureau du collecteur des taxes d'Etat, District inférieur, No 47 rue St. Louis,

Nlle Orléans 24 mai 1880.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes qui sont redevables à l'Etat pour licences de 1880 dans le District inférieur (2e, 3e et 5e District) de venir les régler à mon bureau.

A. L. BOUNY, Collecteur de taxes du District inférieur.

25 mai—7f

Consulat du Mexique.

A partir du 2 juin prochain, et durant l'absence du soussigné, consul du Mexique dans ce port, M. MANUEL PAYRO, Jr., sera chargé des affaires du consulat.

J. FRANCISCO ZAMACONA, Consul du Mexique, bureau au coin des rues Natchez et Magasin, bâtisse Morgan.

Nouvel'e-Orléans, 25 mai 1880. 27 mai—3f

BONS DES ETATS-UNIS à 4 pour cent,

De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la

Banque Nationale de la N.-Orléans RUE DU CAMP 54.

27mai—tf

Pour Famille.

Une jolie maison à louer avec jardin, bien aérée, encoignure Laharpe et Villeré. S'adresser à JOSEPH LEBLANC, rue Decatur No 265. 27mai 4f

INSTITUT ST. LOUIS.

MADAME MATTHEY annonce aux familles que des raisons de santé l'obligeant à se retirer, elle a cédé l'Institut St-Louis à Mme S. FARNET, directrice de l'Institut d'Orléans. Mme Farnet est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire de faire son éloge.

Mme Matthey saisit cette occasion pour remercier les familles des nombreux témoignages d'estime qu'elle en a reçus depuis huit ans qu'elle dirige l'Institut St. Louis; elle sollicite la même confiance et le même patronage pour la nouvelle directrice.

Nouvelle-Orléans, mai 1880.

INSTITUT ST-LOUIS.

MME S. FARNET remplaçant Mme E. MATTHEY comme directrice de l'Institut St-Louis sollicite le patronage du public et de ses nombreux amis, elle s'efforcera de mériter la confiance que les parents ont toujours accordée à Mme Matthey.

Le département de l'Anglais sera entièrement sous la direction de Mlle M. S. Brown et recevra une attention particulière. Mme Farnet se félicite d'avoir pu s'assurer l'aide d'un professeur si capable et si bien connu.

Les anciens professeurs sont conservés, M. Rouen, si favorablement connu comme professeur de Français, Mme Z. Lafosse, comme professeur de Musique.

Mme FARNET, Directrice et Principale.

16mai—1m—Dim Mer Sam

CHANGEMENT de DOMICILE

CHARLES TROUILLY,

57 RUE DE CHARTRES.

A l'avantage d'annoncer à sa clientèle que le 1er novembre prochain, son magasin "modifié" ainsi que ses ateliers pour la fabrication des cheveux postiches, ainsi: ses salons de coiffure seront transférés

132 RUE CANAL.

Voulant renouveler entièrement son stock, consistant en bijoux de deuil et de fantaisie, broderie, cristaux de Baccarat, articles d'émaille et d'ivoire, ombrelles et éventails, bonnets de bain, etc., etc., tous ces articles ainsi que les marchandises reçues dernièrement de l'étranger, seront vendus en LIQUIDATION à partir du 24 courant.

22mai—1m

La société qui existait sous la raison sociale de A. CARRIERE & SONS se trouve dissoute par limitation.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1880.

A. CARRIERE. EMILE L. CARRIERE. CHS. J. CARRIERE. OLIVIER CARRIERE.

25 mai—6f

Les soussignés ont ce jour formé une société en cette ville sous la raison sociale de A. CARRIERE & SONS, et continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison de A. Carrière & Sons.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1880.

ANT. CARRIERE. EMILE L. CARRIERE. CHS. J. CARRIERE.

25 mai—6f

Les soussignés ont ce jour formé une société en cette ville sous la raison sociale de A. E. MIGNON & CIE, dans le but de faire des affaires de commission pour les ventes et achats de coton.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1880.

A. E. MIGNON. C. CARRIERE. C. MANSON.

20 mai—1m—Mer.J.D

AFFINITÉ ELECTIVE.

Non celle qui existe chez les individus, mais bien celle entre les Peuples et leur Bonheur.

Comment ces soi-disant "Créatures de Circonstances" maîtrisent leurs propres destinées.

Comment elles y parviennent infailliblement en tout temps.

Faits d'un vif intérêt pour les malheureux [illegible].

Il est dit que les peuples sont des "créatures de circonstances"; ce n'est que trop souvent vrai, mais peu flatteur pour les peuples dont c'est le cas. Il est hors de doute, que l'homme doit créer sa propre destinée, se rendre maître des circonstances et non en devenir l'esclave. Ce n'est pas chose impossible, mais au contraire, facile à accomplir. Les circonstances dépendent du genre humain, et il n'est pas de raison, sauf le manque de volonté, pour qu'elles ne soient pas gouvernées par lui. Surtout, est-ce vrai quant à la santé. L'état normal de la nature est la santé, et les organes du corps fonctionnent constamment à la [illegible] de la conserver. Quand on abuse de ces organes ou les néglige, ils se dérangent, mais alors seulement. Il est donc certain que nous pouvons choisir notre propre destinée en tout qu'il s'agit de santé. Voilà notre affinité élective.

Un jeune homme vigoureux et plein de santé mit toute son ambition à se procurer de la fortune. Vers ce but il dirigea tous ses efforts. Quand arriva l'âge mûr, il possédait la fortune, mais sa santé était complètement dissipée et ses richesses rendirent plus amère son misérable état. Son affinité élective était la richesse plutôt que la santé. Par des moyens sans nombre des mill ers de personnes partagent ce sort. Excès de travail, négligence, manque de précaution, amènent le mauvaise santé et conséquemment le malheur. Le cas le mieux démontré de cette vérité se trouve dans la négligence presque universelle du foie et des reins. Les organes les plus importants du corps humain semblent être ceux qui occupent le moins notre attention, et dont cependant on abuse le plus. On les fait beaucoup fonctionner, et cela, avec des solides et des liquides qui ne leur conviennent pas, puis ils ne sont pas aidés dans le travail qu'ils opèrent. Est-il surprenant qu'ils soient parfois malades! Certainement il est difficile de les bien atteindre, mais pas impossible. Il y a des milliers de remèdes qui agissent sur le foie, et un grand nombre, sur les reins; mais ce n'est que récemment qu'une composition scientifique a été découverte, laquelle immanquablement régularise, soulage et entretient en parfait état ces deux organes importants du système. Le Warner's Safe Kidney and Liver Cure est cette composition qui triomphe de tous les cas; qui fournit au foie et aux reins la nourriture qu'il leur faut, absolument comme la viande fournit au sang la substance nécessaire à sa formation. Il sert de tonic au système et prévient [illegible] toute qui nous vient de la maison. Enfin, c'est une affinité que tout le monde devrait vouloir posséder. Comme elle se vend dans toutes les pharmacies du monde entier, il est facile de se la procurer, ne l'oubliez pas.

POUR LE Nouveau Lac.

Bateau de la Compagnie New Orleans City Railroad.

No 124 rue du Canal. Nlle-Orléans, 10 mai 1880.

A PARTIR de LUNDI, 10 mai, les trains partiront de l'encoignure Canal et Carondelet pour le

NOUVEAU LAC

à 6 h. et quart et 7 h. du matin, et ensuite toutes les heures jusqu'à 2 h. de l'après-midi. Après 3 h. ils partiront toutes les demi-heures jusqu'à 9 h. et demie du soir. Dernier train du lac, 10 h. et demie du soir. Les trains partiront tous les quarts d'heure le dimanche après midi.

Prix, aller et retour, 15 cts.

C. F. EVANS, Surintendant.

11 mai—1m

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1880.

Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac.

Dépôt au coin des rues Canal et Basin.

A dater du 1er mai et jusqu'à nouvel ordre, les trains le dimanche partiront à chaque heure, de 7 heures du matin à 10 heures du matin; et alors toutes les demi-heures jusqu'à 2 heures de l'après-midi, après quoi tous les quarts d'heure.

Dans la semaine de 6:30 à 9:10, alors à chaque heure jusqu'à 2. Ensuite toutes les demi-heures jusqu'à 5; après quoi toutes les vingt minutes.

T. S. WILLIAMS, Directeur Général.

1er mai—1m

PROMENADE CONCERT —AU— SPANISH FORT

Chaque Soir.

Trains toutes les 20 minutes après 5 heures.

7 mai—1m

PARC —DU— FORT ESPAGNOL.

Eug. KROST,

(LOCATAIRE)

Concert tous les soirs par un grand orchestre sous la direction du Professeur B. MOSES.

Illumination splendide à la lumière électrique.

RESTAURANT

Ouvert maintenant dans la SALLE DES CONCERTS.

PHIL. BILLMANN, Propriétaire de l'établissement Boudro au Vieux Lac, Maître de Salle.

Les seules communications téléphoniques avec le Téléphone Exchange.

AUG. MANNESSIER, Glacier, Limonadier, etc.

Célèbre Bière Lager glacée de Wm. J. Lemp.

Rafraîchissements de toutes sortes.

VINS, LIQUEURS, LIMONADES, SODA, CIGARES, ETC., ETC.

Seront promptement servis par des garçons polis.

25mai—7f

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.

NOUVELLE-ORLEANS, 25 MAI 1880.

TRENTE-UNIEME ETAT ANNUEL.

Les Directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1880:

Primes d'incendie	$161,735 06	
Primes maritimes	22,461 44	
Primes de rivières	90,640 90	$274,837 40
Total des primes	$274,837 40	
En moins, réserve pour risques non-terminés	36,306 00	$238,531 40
En moins, réassurances	20,070 08	
Primes remboursées	4,655 82	24,725 90
		$214,805 50
Pertes—		
Pertes d'incendie	$64,253 86	
Pertes maritimes	10,227 38	
Pertes de rivières	52,068 51	
	$126,549 75	
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêts, loyer, sauvetages, etc.	40,020 20	166,569 95
Profits nets		$48,235 64
La compagnie possède l'actif suivant:		
Billets à recevoir	$23,897 17	
Prêts sur hypothèques	27,740 00	
Prêts sur garanties	25,750 00	77,387 17
Prêts sur demande avec garanties collatérales	$49,570 00	
Argent en caisse	51,811 35	101,381 35
Propriété foncière—bureau	$25,000 00	
Autre immeuble de ville	11,600 00	
Immeuble à la campagne	12,000 00	36,600 00
Actions et bons. 10,000 consolidés de ville	3,500 00	
25 actions State National Bank	2,300 00	
500 certificats de la Convention d'Etat, 103 city school time	473 26	
160 actions Vallette Dry Dock Stock, 50 actions Good Intent Towboat Stock, 47 actions New Harbor Protection Stock, 100 actions Pacific Railroad Stock, dépôt à la Banque Mechanics and Traders	8,251 40	
Primes en voie de recouvrement		14,424 63
[illegible]		15,255 45
Provenant de vieux comptes		12 000 00
		$379,018 66

L'exposé précédent est la condition vraie et correcte de l'état des affaires de cette compagnie.

W. B. LYMAN, Président.

CHAS. E. RICE, Secrétaire.

Juré et signé devant moi ce 22me jour de mai, 1880.

ALFRED INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui, après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires, de donner quinze pour cent en argent sur les primes participantes notées, payable LUNDI, 14 juin prochain.

DIRECTEURS:

Samuel B. Newmann, Thos A. Adams, Victor Meyer, Edw. J. Gay, Alf. Moulton, Edw. Hale, Paul E. Mortimer, W. B. Conger, Reuben G. Bush, Harry L. Flash, J. J. Reiss, Lucien Deléry, Louis Pradat, Samuel H. Kennedy, Adam Thomson, Joseph Bowling, Simon Hernsheim, Frederick Camerden, George Martin, George W. Sentell, John M. Parker, W. W. Bush, G. H. Howard, U. Marinoni, Chas. H. Dolsen, B. P. Grigsby.

W. B. Lyman. 25 mai—1m

Quatorzième Etat Annuel DE LA Compagnie d'Assurance des Factors and Traders,

37......Rue Carondelet......37

Nouvelle-Orléans, 21 mai 1880.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient le bilan de ses affaires pour l'année fiscale finissant le 30 avril 1880:

Primes pour l'année.

Sur les risques contre l'incendie	$283,899 44	
Sur les risques de rivière	185,172 75	
Sur les risques maritimes	37,650 01	
		$506,722 20
Moins les primes non expirées 1879-80	76,809 00	
Moins les primes remboursées	5,207 01	
Primes gagnées nettes	$82,016 01	$424,707 19

Pertes payées.

Sur les risques contre l'incendie	$63,566 55	
Sur les risques de rivière	142,552 77	
Sur les risques maritimes	8,281 64	
	$212,440 96	
Ajoutez les réassurances	30,893 24	
Escomptes	23,523 74	
Taxes d'Etat et de ville	19,160 94	
Bureau des réassureurs de la Nlle-Orléans (N. O. Board of Underwriters)	6,164 78	
Frais généraux	41,164 99	
Profits et Pertes	12,749 41	350,101 00
Reliquat		$74,606 19
Ajoutez l'intérêt, l'escompte et les épargnes reçues		82,367 60
Profits nets		$156,973 79
Déduisez le premier intérêt semi-annuel de cinq pour cent payé et le second de cinq pour cent dû maintenant		100,000 00
		56,973 79
Réserve pour les pertes non-établies et non-payées		22,790 00
Reliquat à être partagé sur les primes nettes		34,183 79

La Compagnie possède l'actif suivant:

Argent en mains	$136,309 66	
Comptes en voie de perception	79,301 77	
Billets recevables sur garanties	336,281 68	
Billets recevables pour des primes	6,816 72	
Actions de Banques et diverses	150,599 50	
Bons de ville, d'Etat et autres, Bons des E.-U. exceptés	184,637 00	
Bons de circulation des E.-U., Bons de 6 pour cent, 1898	12,400 00	
Bons de 4 pour cent des E.-U.	107,500 00	
Propriété foncière	81,600 00	$1,089,546 33

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment devant moi, ce 22me jour de mai 1880.

(Signé) ED. IVY, Notaire.

"A une réunion spéciale du Conseil de Direction, tenue le 20 du courant, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt semi-annuel de 5 pour cent au 30 avril 1880, faisant 10 pour cent par an sur le capital actions de la Compagnie, et un dividende comptant de quinze pour cent aux actionnaires sur la somme $227,860 44 de leurs primes de partage nettes, pour l'année finissant le trente avril 1880."

E. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble, John Chaffe, Richard Milliken, J. I. Warren, Sam'l Friedlander, A. A. Yates, R. M. Walmsley, A. H. May, T. Lytt Lyon, Samuel H. Boyd, B. F. Eshleman, Chas. Chaffe, L. C. Jurey, Wm. Hartwell, C. J. Leeds, A. T. Janin, A. M. Bickham, Henry Abraham, Louis Bush, A. Britin, G. W. Sentell, Wm. Cunningham, John I. Adams, E. T. Buckner.

25 mai—7f

TAPIS ET COUVERTURES

Nettoyés et remis à neuf par un procédé français nouveau et au moyen de la vapeur. Tapis de salons et autres enlevés dans le plus bref délai, emmagasinés pendant l'été et reposés pour l'hiver. Pleine et entière sécurité fournie aux familles qui honoreront le soussigné de leur confiance. Tout ordre laissé à la maison principale, rue du Canal, No 195, ou à la succursale, rue des Magasins, No 640, sera exécuté avec soin et promptitude.

28mai—1m J. S. HERBELIN.

Avis aux Boulangers.

JE REMERCIE mes nombreux amis boulangers du patronage qu'ils m'ont accordé jusqu'à ce jour, et je profite de l'occasion pour leur annoncer que j'ai obtenu l'agence de la RIVERDALE COMPRESSED YEAST de Chicago. Ce levain est le seul convenable au climat. A vendre à partir d'aujourd'hui.

OSCAR GABEL, seul agent. Dépôt. 18 rue des Français.

26 mai—1m

A LOUER.

Une MAISON basse, rue des Remparts à toucher le jardin encoignure Esplanade, [illegible] chambres, galeries, appartement dans les mansardes, hangar dans la cour, cave, etc. [illegible]

A. PIVOT, 37 rue Royale.

25 mai—

Souliers fins en tous genres.

POUR DAMES, DEMOISELLES, ENFANTS, MESSIEURS et GARÇONS.

GRAND DEBALLAGE DE CHAUSSURES

Nouvelles pour Printemps.

Arrivages de consignations tous les jours par steamers et chemins de fer, ce qui donne à la maison les grandes facilités pour les ventes à bas prix.

Les Ordres de la campagne seront fidèlement exécutés.

On expédie des Catalogues, sur demande, dans toutes les parties du pays.

Seule agence pour le véritable Soulier

BLACK CROOK.

L'Etablissement est ouvert le DIMANCHE jusqu'à une heure.

PRIX FIXE.

L'ETOILE ROUGE

ARTHUR DURIEU, Propriétaire.

COIN CANAL ET BARONNE.

4 mai 1 mois

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

H. BILLARD,

Successeur de HEBERT & CIE, 59 Rue de Chartres, COIN BIENVILLE.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES reçues par les derniers arrivages:

Mémoires du Prince de Metternich, 2 vol in 8°	$7 00
Mémoires de Mme de Rémusat, 3 vol. in 8°	9 00
Chandineux (Mme Claire)—La Dot Réglementaire	1 25
Lindau—Peines Perdues	1 25
Eugène Faivre—Deux Guesons	1 25
Boisgobey—L'Héritage de Jean Tourniesol	1 25
Rousseau—La Couronne de Bleuet	1 25
Boisgobey—Du Rhin au Nil	1 50
Delpit A.—Le Mariage d'Odette	1 25
Lacretelle—Monsignore	1 00
Richebourg—Un Calvaire	1 25
A. Dumas—La Question du Divorce	2 00
Le Père Didon, de l'Ordre de St Dominique—Indissolubilité et Divorce	1 40
Masseras E. Un Essai d'Empire au Mexique	1 40

PAPIERS PEINTS.

Livres Classiques Français et Américains.

ARTICLES POUR BUREAUX.

Abonnements à la lecture, PRIX REDUITS!!!

6mai—

E. J. HART & CO.,

IMPORTATEURS, 73 à 79 RUE TCHOUPITOULAS.

Seuls agents à la Nlle-Orléans pour

JULES MERMAN & CO., Vins de choix.
P. CLERMONT CART & FILS, Vins de Bourgogne.
JULES ROBIN & CO., Eaux-de-Vie de Cognac.
S. LACHMON & CO., Vins de la Californie.

En magasin et à livrer:
Vins fins en caisses, vin de P. Clermont.
Eaux-de-Vie en futailles et caisses.
Vinaigre en barils et en caisses, Vermouth.
Huile d'olives. Fruits à l'Eau de vie.
Vins rouges, blancs, doux de Californie.
Chowchow &c., de Cross & Blackwell, &c.

6mai—

CHAMPAGNE!

Vins de qualité supérieure de la maison **Heuché fils & Co.,** A Mareuil-sur-Ay.

DRY VERZENAY Napoleon's Cab't.

Maximum, sec, cuvée spéciale.

En bouteilles, 1/2 bouteilles, 1/4 bouteilles.

A vendre par E. J. HART & CO., Seuls agents à la Nlle-Orléans, 73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.

EAUX DE VICHY.

Célestins ou Hauterive—Pour la goutte, les rhumatismes, les maladies des reins et de la vessie, &c.

Grande Grille—Maladies du foie, &c.

Hôpital—Maladies de l'estomac, &c.

L'eau des Célestins est spécialement recommandée comme eau de table à cause de ses propriétés digestives et de son goût agréable.

EAU DE FRIEDRICHSHALL. (Bitter Water)

Recommandée par les médecins les plus distingués contre les migraines, les maux d'estomac, les fièvres de marais, &c.

A vendre par les importateurs, les droguistes, pharmaciens, &c.

E. J. HART & CO., Seuls agents à la Nlle-Orléans, 73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.

9 avril—1an.D.Mer.V

E. FRANTZ. E. OPITZ

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie,

Montres, bijouterie.

65 rue Royale, Entre Bienville et Conti, Nlle-Orléans,

BIJOUTERIE SUR COMMANDE ET MONTURE DE DIAMANTS.

DIAMANTS.

N. B.—Ancienne sorte de bijouterie plaquée.

Fonderie Sucre Mill and Steam Factory.

C. Malone, Propriétaire.

Au coin des rues Franklin et Clio.

FABRIQUE de Chaudières et de Jalonsies. Bois scié, passé au tour, etc. Tout travail exécuté de la manière la plus satisfaisante et aux plus bas prix possibles. Les cars du dépôt de Jackson passent devant la porte. Les ordres de la campagne sont exécutés avec promptitude.

6 mai—1an. DMerV.

PRINTEMPS! ÉTÉ!!

ONE PRICE Clothing Store,

195, 197, 199 Old Levee, coin Ste-Anne.

NOUS offrons en vente à partir de Samedi, 17 avril, le plus bel assortiment d'HABILLEMENTS tout faits pour hommes, jeunes gens et enfants, aux prix les plus avantageux de la ville. Toutes nos étoffes ont été commandées aux mois de novembre et décembre, c'est-à-dire avant la hausse.

Tout notre stock est frais et nouveau genre.

CHAPEAUX!

Immense assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE.

Une ligne complète de Chapeaux de laine, feutre, Chapeaux de soie, haute forme, meilleur marché qu'aucun autre magasin de la ville.

Première Communion!

Habillement complet pour Première Communion: Paletot alpaca, Pantalon blanc, Gilet piqué blanc, Cravate en bonne qualité, coupe élégante, tout pour $4 00.

Habillements sur commande!

Des coupeurs de premier ordre sont chargés de la commande. Nos étoffes sont de la dernière mode.

Articles de toilette, Malles, Valises, Chemises blanches et couleur, cols, etc., etc., etc.

MICHEL LION,

Coin Levée et Ste-Anne.

P.S.—Demande de Soixante quinze Tailleurs de premier ordre—25 pour Paletots, 25 pour Gilets, 25 pour Pantalons.

17 avril—2m

LES HERITIERS

J. LEVOIS

133 rue du Canal.

ANNONCENT respectueusement à leurs clients et au public que, dans le but de liquider certains intérêts dans la succession de feu J. LEVOIS, ils se sont décidés à sacrifier leur grand stock de

Marchandises sèches de Printemps et d'Eté.

IMPORTÉS PAR EUX.

A partir de LUNDI, 10 du courant, ils offriront leurs marchandises à des prix extrêmement réduits afin d'écouler rapidement leur assortiment. Ceux qui voudront des marchandises de choix à des prix raisonnables sont priés de venir examiner celles que nous avons en magasin.

9 mai—

GRAND BAZAR D'HABITS et de LINGE FAIT —DE— GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL.

NOUS OUVRIRONS MARDI, 18 MAI 1880,

le plus grand assortiment d'habits en alpaca de soie et gros gain, de notre propre fabrique, et le meilleur marché qui ait jamais été offert en cette ville, pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants.

Le Département de Linge fait

de notre immense établissement est rempli d'articles de première classe parmi lesquels un superbe stock de

CHEMISES.

Le succès sans pareil dans la vente de ces chemises qui vont à ravir est une garantie suffisante de leur valeur supérieure, comparée à celle des autres faiseurs.

LINGE DE DESSOUS —ET— BONNETERIE.

Nous avons tous les meilleurs genres de marchandises étrangères et américaines des plus bas prix aux prix les plus élevés et des meilleures modèles.

18mai—

Papiers Peints pour Tentures,

FRANÇAIS ET AMERICAINS.

STORES DE FENETRES.

TOUS LES DERNIERS GENRES A TRÈS BAS PRIX.

NEWHALL, 40 rue du Camp.

mai—1mPP

TAPIS. TOILES CIRÉES. NATTES DE CHINE.

ELKIN & Co.,

166......Rue du Canal......166

Ont un grand assortiment des marchandises ci-dessus.

Aussi, STORES et RIDEAUX DENTELLE, CORNICHES et TRINGLES A CORNICHES, NATTES COCO et NAPIER.

Aux prix les plus réduits.

11avril—3mPP

NATTES, TAPIS, TAPIS, NATTES,

Le plus grand stock qu'il y ait au Sud. Prix inférieurs à ceux de New York. Venez voir nos marchandises.

A. Brousseau's Son,

17......RUE DE CHARTRES......17

STORES,

Rideaux en dentelle et Dentelle Nottingham.

Articles pour Tapissiers.

Toiles cirées, Linoleum

Etoffes pour Rideaux, Grande Variété.

15avril—

CHAMPAGNE DELMONICO.

En Bouteilles, Demi et Quart, —DE LA— Maison Delbeck & Cie, de Reims.

M. E. LAMONTAGNE, 53 Beaver St., New-York. Agent pour les Etats du Nord

M. A. NADAL, 60 Decatur St., New-Orléans. Agent pour les Etats du Sud

28déc—6m MeVD

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 27 MAI—CLASSE No 196. Tirage de 4 heures P. M.

36	28	13	21	29	17	45	50	76	32	68	49

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

Témoignage sous serment devant [illegible] ce 28 mai [illegible] heures P. M.

ADAM DIFFEL, LOUIS E. PILIE, Commissaires.

Les noms de nos agents quotidiens [illegible]

A Vendre.

DES CHAUDIÈRES A SUCRE de toutes grandeurs, de 46 à 84 pouces de diamètre.

F. A. LULING, Luling Station, P. O. Paroisse St-Charles, Lne.

mai—3m. MerJ.S.